

Lutter contre les fraudes alimentaires

Food Fraud

21 mars 2024- Aix-en-Provence - 7h

Accessible aux personnes en situation d'handicap

100 % d'atteinte des objectifs en 2023

90 % de satisfaction en 2023

Public visé :

Qualité, Achats

Prérequis :

Travailler dans une entreprise Agroalimentaire

Intervenante et contact pédagogique

Catherine LEVESQUE
experte sécurité des aliment - CRITT
Agroalimentaire SUD
catherine.levesque@critt-iaa-paca.com

Contact Administratif

Laure DUPIN -
04 90 31 55 08
laure.dupin@foodinpaca.com



AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Enregistrée sous le numéro
93840083884

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

N° de Certificat Qualiopi :
FR060037-2

Mise à jour : le
18/12/2023



Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Identifier le contexte et l'impact de la fraude alimentaire
- Evaluer la vulnérabilité vis à vis de la fraude
- Construire son plan de prévention
- Maintenir et mettre à jour son plan de prévention



Programme

9H00 à 12H30

- La fraude alimentaire dans le contexte historique
- Panoramas des cas de fraudes emblématiques - Fraude et sécurité des aliments
- Les exigences des référentiels reconnus par la GFSI (BRC, IFS, FSSC 22000)

14h00 à 17h30

- La stratégie de réduction des risques de fraude : de l'analyse des risques de vulnérabilité aux plans de prévention
- Panoramas des sources d'information et des outils



Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questions-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques et/ou jeux de rôles
- Support de formation remis aux stagiaires
- Les formations en présentiel se déroulent dans une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@foodinpaca.com) au 04 90 31 55 08.



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



Tarifs Repas et documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

Adhérent 2024 : 500€ HT

Non adhérent 2024 : 700€ HT

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société -



Inscription en ligne : cliquez ici - Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation

Prise en charge à 100 % pour les adhérents Ociapiat (< 50 salariés) dans le cadre de l'offre régionale Ociapiat. Inscription obligatoire sur le site Ociapiat

Conditions d'annulation :

Pour toute inscription annulée après le 04/03/2024, la totalité des frais sera due au Critt Agroalimentaire Sud. Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier).

Le Critt Agroalimentaire Sud se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation (notamment en cas de manque d'inscrits), et d'en informer le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date de la Formation.